



LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret n° 89 902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'établissement public rattaché à une université et notamment, son article 20 ;

Vu le décret n° 91 562 du 13 Juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant nomination de monsieur **Pierre Mathiot**, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 2019 ;

Vu l'article 16 des statuts de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté du recteur de l'Académie de Lille du 20 juillet 2023 nommant monsieur Jean-Louis BERGEZ, attaché principal d'administration de l'Etat à l'Institut d'études politiques de Lille.

A R R E T E

Article 1 :

Les membres de la Commission égalité de genre de Sciences Po Lille ayant une voix délibérative sont :

<u>Membres titulaires</u>	
Collège des personnels enseignants	
Catherine Saupin (Chargée de mission) Anne-claire Beurthey Morel	
Collège des personnels administratifs	
Elsa Dievert Sylvain Freset Zoé Lutz Léa Moine Lucie Chagneau	
Collège des étudiantes et étudiants	
Margaux Bielle (1A) Capucine Fourleignie Baufume (2A) Manon Reveille (4A)	

Article 2 :

Elle est présidée par le directeur de l'Institut dont la voix est prépondérante en cas d'égalité des suffrages.

Lille, le 30 août 2023

Pierre Mathiot

Directeur de Sciences Po Lille

